

Saint Pie X

22 janvier 1908

Lettre apostolique *Christiani nominis*

Pour la béatification de la vénérable servante de Dieu Marie-Madeleine Postel.

Cette lettre a été lue en la Basilique Vaticane le 17 mai 1908, jour de la solennelle béatification de la [Mère Marie-Madeleine](#). Celle-ci fut ensuite canonisée le 24 mai 1925 par le pape Pie XI. On la fête le 16 juillet.

Pie X, Pape.

Pour perpétuelle mémoire.

Si le nom chrétien a rencontré à toutes les époques des persécuteurs acharnés qui, pour arracher de notre terre jusqu'aux racines de la foi catholique, se sont efforcés de bannir des écoles l'enseignement religieux, Dieu, de son côté, dans sa miséricorde, n'a point cessé de susciter ses saints, et les saints, en se dévouant sans réserve à l'éducation de l'enfance, ont péremptoirement prouvé, que le commencement de la sagesse réside dans la crainte du Seigneur. C'est là un fait qu'on a constaté en de nombreuses contrées, mais surtout en France. Quand sur le sol français, en effet, on vit paraître, au xviii^e siècle, des hommes qui, sous l'orgueilleux couvert de la philosophie, cherchaient à empoisonner, par des doctrines de toutes sortes, la source même et le principe de la saine doctrine, d'autres, en même temps, sous le souffle de Dieu, se levèrent, éminents par la science divine aussi bien que par l'amour vrai de leurs semblables, et démontrèrent d'une manière éclatante que la religion nous assure, avec le bienfait de la vérité, le bienfait du salut. Or, parmi ces héros, nous voyons briller avec gloire, la vénérable servante de Dieu Marie-Madeleine Postel, fondatrice de cet Institut dont les religieuses portent le nom de « Sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde » et ont, soit par leur dévouement auprès des malades, soit spécialement par leur zèle dans l'œuvre de l'éducation des jeunes filles, mis le comble aux services qu'elles avaient d'abord rendus à leur seule patrie d'origine par ceux qu'elles ont ensuite rendus en plusieurs autres pays.

Cette vénérable servante de Dieu est née dans la ville française de Barfleur, le 28 novembre 1756, de parents honorables et pieux, nommés Jean Postel et Thérèse Levallois. Comme sa vie se trouva en danger au moment même de la naissance, on lui donna immédiatement le saint baptême ; puis, dès le même jour, elle fut portée à l'église et elle y reçut, selon les rites sacrés, les noms de Julie-Françoise-Catherine. Encore toute petite enfant, elle se fit remarquer par un ardent amour envers Dieu : lorsqu'elle se rendait dans le lieu saint et qu'elle y répandait ses prières, elle était parée d'une si admirable modestie qu'on l'aurait prise pour un ange ravi dans une contemplation divine.

Les amusements et les récréations du jeune âge lui étaient en aversion. Il n'y avait qu'une exception : elle se plaisait à élever et à orner de petits reposoirs, à parler des choses de Dieu à ses compagnons et compagnes et à leur enseigner le catéchisme dont elle gravait avec soin les leçons dans sa mémoire ; c'étaient là ses délices. Elle ne montrait pas une moins grande, bénignité à l'égard des pauvres, car elle poussa la charité jusqu'à leur donner ses chaussures et rentra ensuite au foyer domestique les pieds nus. Elle apparaissait toujours si humble et si pleine de grâce que tous la regar-

daient comme *une petite sainte* et rappelaient de ce nom.

Elle avait la singulière coutume d'exulter et de tressaillir d'une joie exubérante quand éclatait l'un de ces terribles orages pendant lesquels la fréquence des éclairs et le fracas du tonnerre glacent d'effroi les plus intrépides ; et lorsqu'un jour on lui demanda le motif de cette habitude extraordinaire, elle répondit qu'elle se réjouissait parce que, tant que durait la tempête, Dieu n'était pas offensé et que la crainte excitait chez les pécheurs le repentir du passé et le bon propos pour l'avenir. Un autre, fait montre encore jusqu'où allait son horreur du péché : des soldats ayant engagé un duel sous ses yeux, elle se jette à genoux devant les combattants et, montrant son crucifix, elle les dissuade de leur crime avec une telle énergie que leur haine, à l'étonnement de tous, se change en amour.

C'est ici le lieu de dire que, bien que n'étant pas encore sortie de l'enfance, elle se livra à de si grandes mortifications on ce qui concerne la nourriture et le vêtement que son confesseur crut devoir la modérer.

De plus, habituée à suivre sa mère, lorsque sa mère se rendait à l'église pour communier, elle était dévorée d'un tel désir de s'asseoir au céleste festin qu'il fallut, quoiqu'elle eût à peine neuf ans et que son âge fût un obstacle, l'admettre à la sainte Table. Il faut ajouter que, depuis ce jour béni, elle ne s'est pas privée un seul jour de ce bonheur.

Dans le même temps, elle se consacra tout entière à Dieu pour le bien du prochain par un vœu dont les fruits, non moins heureux qu'abondants, se cueillent encore aujourd'hui.

Confiée ensuite aux religieuses Bénédictines de Valognes pour achever près d'elles son éducation, elle répandit, là aussi, un tel parfum de sainteté et unit si bien à toutes ses autres éminentes vertus l'exacte observance de la règle qu'on l'appelait unanimement *la fille du bon Dieu*.

Six ans après, par un dessein de la Providence divine, comme sur le désir de ses parents, elle rentra à la maison paternelle et y établit une école pour les filles. Ici, il nous est donné d'admirer avec quelle sollicitude et avec quelle sagesse la vénérable servante de Dieu a rempli cette mission et comment sa piété et sa charité, rehaussées de douceur et de suavité, resplendirent du plus merveilleux éclat. Ce sont, en effet, les pauvres et les orphelines qui furent le premier objet de sa sollicitude : elle leur enseignait non seulement les éléments des sciences, mais aussi ces travaux qui conviennent plus particulièrement aux femmes, et elle les formait si bien au gouvernement d'une maison, qu'elles devenaient des mères de famille modèles. De sa bouche coulaient des paroles de vie, et ses élèves, en l'écoutant, la priaient avec ingénuité de prolonger le jour pour leur parler encore. C'est donc à bon droit que Julie Postel a été comparée à saint Jean-Baptiste, de la Salle, dont l'Institut, si utile pour les garçons, a trouvé son complément dans l'Institut que la Vénérable a fondé pour les filles. Ajoutez que, malgré ses travaux, la vénérable Julie pratiquait un jeûne à peu près absolu, que toujours elle prenait son sommeil sur des planches nues et que, souvent, elle l'interrompait pour prier : ajoutez que des pointes de fer labouraient son corps innocent et frêle ; ajoutez que tout cela était uni à une si grande humilité de cœur, qu'elle était communément regardée comme ayant atteint le suprême sommet de la perfection chrétienne.

Il y a mieux, et la force de la vénérable servante de Dieu se manifesta de plus en plus admirable au milieu du renversement des choses divines et humaines, lorsqu'on voulut contraindre les prêtres à prêter un serment impie. Ceux, ou effet, qui, l'ayant refusé, sont condamnés au bannissement et poursuivis pour être mis à mort, Julie les cache et les protège au péril de sa propre vie. Usant de la faveur qui lui a été accordée, elle cache dans sa maison les choses saintes, et, l'âme débordante d'une nouvelle joie, elle conserve chez elle le Très Saint Sacrement. En outre, elle enseigne à tous le catéchisme ; elle prépare au banquet sacré les enfants qui n'y ont pas encore été admis et, enfin,

dans son courage viril, elle assure aux mourants le secours du Viatique eucharistique. Vous la voyez, par un industrieux dévouement, défendre contre toute profanation le corps du Christ devant lequel ses nuits se passent en prières ; vous la voyez se réjouir d'une joie immortelle de ce que, par un bonheur semblable à celui de la Mère de Dieu, il lui a été donné de porter Jésus dans ses bras. Aussi a-t-on eu pleinement raison de l'appeler *Vierge-prêtre*.

Et, en effet, tant que le culte religieux a été iniquement prohibé et empêché, n'a-t-elle pas sans cesse veillé pour conserver le feu sacré de la foi ? De plus, lorsqu'au bout d'une dizaine d'années le terrible ouragan eut pris fin, tout émue de la pénurie des prêtres, elle accepta la charge de prédicateur de l'Evangile ; et alors, par la connaissance des sciences sacrées comme par l'amour brûlant des âmes qu'elle fit paraître en stimulant les faibles et en fortifiant les forts, elle souleva une nouvelle et universelle admiration.

Voulant se soustraire à cette admiration, la très humble héroïne dit adieu à ses concitoyens désolés de la perdre, quitta sa ville natale et se rendit à Cherbourg.

On ne saurait omettre de mentionner ici qu'avant ce départ une enfant, qui venait de faire sur son lit de mort sa Première Communion, annonça à Julio les principaux événements de l'avenir, et que Julie, qui garda fidèle mémoire de la prophétie, en vit ensuite le parfait accomplissement.

A Cherbourg donc, après s'être rendue à l'église Sainte-Trinité pour s'y nourrir du Pain céleste, elle exposa à M. Louis Cabart, prêtre de grande vertu, le projet qu'elle avait formé de fonder une Congrégation destinée à inculquer à la jeunesse l'amour de la piété et du travail et à secourir les malheureux et les pauvres. Et quand M. Cabart lui demanda sur quelles ressources elle comptait pour atteindre son but : « Sur le travail de mes mains », répondit-elle comme inspirée par un souffle divin. Puis, appuyée sur les encouragements de l'évêque de Coutances, en l'année 1807, le jour de la Nativité de la Très Sainte Vierge Marie, elle prononça les vœux de religion avec trois compagnes et s'imposa le nom de Marie-Madeleine. En choisissant ainsi le nom de cette sainte femme « qui aima beaucoup », elle n'a pas voulu seulement affirmer son amour pour le Christ, elle a voulu aussi, quoiqu'elle fût innocente, manifester son désir d'expier le péché. C'est ainsi que la vénérable servante de Dieu a semé ce grain de sénevé qui, malgré les adversités sans nombre qui l'ont accablé, a fini par devenir un arbre dont les rameaux s'étendent au loin de tous côtés. On ne saurait croire, en effet, de combien d'extrêmes angoisses a été accompagnée la fondation des pauvres Filles de la Miséricorde. Le pain est l'unique nourriture de ces femmes et l'eau leur unique boisson ; après un court sommeil pris sur la paille, elles emploient le reste, de la nuit à travailler, et elles endurent tout cela joyeusement, dans le seul désir de gagner des âmes à Dieu. Mais, en tous ces sacrifices, Marie-Madeleine donne l'exemple, et lorsqu'elle est contrainte d'errer avec elles à travers les localités voisines, elles ne refusent point de loger dans une étable ou dans une chaumière ; ce n'est pas assez dire : elle surabonde de joie et elle se félicite d'avoir ce trait de ressemblance avec l'Enfant Jésus. Femme à l'âme forte et ferme, elle ne se laisse point arrêter dans son œuvre par la mort qui lui ravit cinq de ses Sœurs sur onze ; quand de pieux bienfaiteurs croient que sa Société est délaissée par la Providence et doit être dissoute, elle demeure inébranlable, et, se confiant avec tout ce qu'elle a au bon plaisir de Dieu, elle embrasse plus étroitement la croix et ne cesse de demander au Seigneur encore, plus d'épreuves. Elle veut faire aux hommes dans le Christ le plus de bien possible, on se cachant le plus possible aux yeux des hommes. De là vient que si la vénérable Mère trouve quelque part des écoles déjà établies, elles se contentent, dans sa grande horreur de toute concurrence, d'élever des orphelines et d'inspirer au peuple des habitudes de vie chrétienne.

Pour une si sainte femme, qui avait une telle confiance en Dieu et qui agissait avec une telle humilité, la consolation attendue ne pouvait manquer. Aussi les notables d'une commune appelée Tamerville, touchés des qualités exquisées de Marie-Madeleine, l'appellent-ils pour tenir leur école et lui donnent-ils pour demeure un ancien couvent. On vit alors se manifester chez la vénérable ser-

vante de Dieu une humilité de plus en plus admirable. Car, quoique âgée de soixante-deux ans, elle n'hésita pas, en face d'un règlement public, de courir les chances d'un examen pour fournir la preuve de ses aptitudes pédagogiques. Pendant son long séjour dans cette commune, on la vit de même répandre sans cesse les exemples les plus éclatants de la piété et de la sagesse, soit en organisant des dialogues catéchistiques, soit en établissant les pieux exercices du mois de Marie, soit en faisant au peuple de fréquentes conférences sur la religion.

Cependant l'œuvre de Marie-Madeleine ne resta point renfermée dans ces limites ; en l'année 1832, le jour de la fête de sainte Thérèse, avec laquelle sa très pieuse et très sainte vie donne droit de la comparer, notre Vénérable peut fixer le siège principal de sa Congrégation dans un antique monastère bénédictin, en la ville de Saint-Sauvenr-le-Vicomte. Aussitôt des orphelines furent recueillies, puis elle ouvrit des écoles qui furent regardées comme des modèles et qui reçurent les louanges des inspecteurs officiels. Peu après, l'autorité ecclésiastique ayant adopté pour sa famille religieuse les règles de l'Institut fondé par saint Jean-Baptiste de la Salle, la vénérable Mère les reçut avec cette obéissance qui a toujours fait ses délices, et elle se borna à demander la permission de conserver personnellement ses habitudes antérieures de mortification et la faveur d'occuper à l'église la place la plus rapprochée du tabernacle. Au bout d'un an de noviciat et à la fin d'une retraite prêchée par un missionnaire, les Sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde, le jour de saint Mathieu, apôtre, en l'année 1838, adoptèrent définitivement les règles proposées, et, ayant revêtu le costume proscrit, elles renouvelèrent solennellement leurs vœux perpétuels.

Mais quels travaux la vénérable Mère a-t-elle exécutés dans cette illustre abbaye ? Les vieux bâtiments rajeunis et surtout le temple qu'elle avait trouvé en ruines et auquel elle a rendu sa splendeur première le racontent encore aujourd'hui aux habitants de la contrée et aux visiteurs. Malgré son âge de près de quatre-vingt-quatre ans, cette femme héroïque, la première à l'œuvre, enleva de ses propres mains les décombres, classa par ordre les pierres reconnues utiles, et sut ainsi stimuler si bien tous les courages qu'il fut possible d'espérer pour une date peu éloignée le parfait couronnement de l'entreprise. Celle vierge donc, cette vierge très sainte, dont l'angélique pureté, pendant tout le cours d'une longue vie, n'a pas été obscurcie, même par le plus petit nuage, si léger que l'on suppose, et qui avait, au jugement de tous, atteint le faite de la perfection, a aussi ajouté à ses autres innombrables mérites celui d'avoir assuré, en triomphant, par un courage invincible, des obstacles les plus graves, la restauration du temple du Seigneur.

Après cela, nous ne sommes point surpris que Dieu ait récompensé par des dons surnaturels les mérites d'une si rare excellence de sa fille bien-aimée. Souvent, en effet, il lui découvrit les choses cachées ; elle lisait dans les replis les plus secrets des cœurs et ramenait les âmes à la pratique de la vertu ; elle lisait pareillement dans l'avenir, et plusieurs fois on la surprit comme privée de ses sens, toute ravie en Dieu et entourée d'une lumière céleste.

Mais voici le jour suprême, annoncé par elle, où elle devait être enlevée à ses filles et reçue dans les rangs des bienheureux. Le 15 juillet, en l'année 1846, la quatre-vingt-dixième de son âge, à l'heure où le Christ rendit l'esprit, la vénérable servante de Dieu, après avoir reçu les sacrements, s'envola comme une blanche colombe dans les demeures éternelles. Les religieuses, qui étaient alors environ cent cinquante, pleurèrent longtemps cette glorieuse mort de leur fondatrice, et ne trouvèrent de consolation que dans la pensée que, si elles avaient perdu sur la terre une tendre mère, elles possédaient au ciel une puissante protectrice. Et cette pensée était chez elles si fortement enracinée, qu'au lieu de prier pour la défunte, chacune lui demandait des grâces. La sainte dépouille, que tous voulaient voir et baiser, fut exposée pendant deux jours ; puis, au milieu d'un remarquable concours d'assistants qui admiraient le visage de la Vénérable d'où rayonnait une lumière céleste, elle fut inhumée dans l'église, non loin du tabernacle, et aussitôt le tombeau fut couvert de fleurs.

Comme depuis ce moment la renommée de sainteté de la Vénérable allait grandissant de jour en

jour, et comme on rapportait que Dieu lui-même l'avait consacrée par des prodiges célestes, la cause de béatification et de canonisation de cette Vénérable fut portée devant la S. Cong. des Rites, et, lorsque les preuves eurent été juridiquement recueillies et canoniquement discutées, Léon XIII, pape, Notre prédécesseur, de récente mémoire, proclama dans un décret solennel, le 31 mai 1903, que les vertus de Marie-Madeleine Postel avaient atteint le degré héroïque. Ensuite fut posée la question des miracles qu'on disait avoir été obtenus par l'intercession de l'héroïne. Toutes choses pesées dans une étude très sévère, comme trois de ces miracles ont été jugés vrais et bien prouvés, Nous, par un autre décret publié le 21 juillet de l'année dernière (1907), Nous avons déclaré, de Notre autorité suprême qu'il conste de la réalité de ces trois miracles. Après cela, il ne reste plus qu'à examiner si la vénérable servante de Dieu devait être béatifiée. Ce doute ayant été proposé par Notre cher fils, l'Éminentissime cardinal Dominique Ferrata, ponent de la cause, dans Rassemblée générale tenue devant Nous, le 26 novembre dernier, tous ceux qui étaient présents, cardinaux et Consultants de la S. Cong. des Rites, d'un consentement unanime, répondirent affirmativement. Pour Nous, dans cette affaire d'une si grave importance, Nous différâmes d'émettre Notre jugement, afin d'avoir le temps de demander, par de ferventes prières, le secours du Père des lumières. Après ces précautions enfin, le jour très heureux de la fête de Marie conçue sans péché, en présence des cardinaux Séraphin Cretoni, préfet de la S. Cong. des Rites, et Dominique Ferrata, rapporteur de la cause, en présence aussi de Notre vénérable frère Diomède Panici, archevêque de Laodicée, secrétaire de la même Congrégation, et du R. P. Alexandre Verde, promoteur de la Sainte Foi, Nous avons prononcé de Notre autorité qu'on pouvait sûrement procéder à la solennelle béatification de la vénérable servante de Dieu Marie-Madeleine Postel.

Les choses étant ainsi et voulant combler les vœux de plusieurs de Nos vénérables frères, évêques de la sainte Église, et de toute la famille des Sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde, en vertu de Notre autorité apostolique et par la teneur des présentes, Nous octroyons les facultés nécessaires pour que la vénérable servante de Dieu Marie-Madeleine Postel, fondatrice de la susdite famille religieuse, porte à l'avenir le nom de Bienheureuse, pour que son corps et ses restes ou reliques soient exposés à la vénération publique, sauf dans les processions solennelles, et pour que ses images soient ornées de rayons. En outre, en vertu de la même autorité apostolique, Nous permettons de réciter l'office et de célébrer la messe, chaque année, en son honneur, du commun des vierges, avec des oraisons propres approuvées par Nous, selon les rubriques du missel romain et du bréviaire romain. Toutefois, la récitation de cet office et la célébration de cette messe ne sont autorisées que pour le diocèse de Coutances et Avranches et pour toutes les églises et oratoires à l'usage des Sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde en quelque lieu que soient situées ces églises ou chapelles. Mais l'autorisation s'étend, en ce qui concerne l'office, à tous ceux qui sont tenus de réciter les heures canoniques, et, en ce qui concerne la messe, à tous les prêtres, soit séculiers, soit réguliers, qui se présenteront dans les églises où aura lieu la fête, sans préjudice cependant du décret de la S. Cong. des Rites, n° 3 862 (*Urbis et Orbis*), du 9 décembre 1895.

Enfin, Nous accordons toutes facultés utiles pour que les solennités de la béatification de la vénérable servante de Dieu Marie-Madeleine Postel soient célébrées dans les temples sus-indiqués (selon le mode fixé par le décret ou instruction de la S. Cong. des Rites du 16 décembre 1902 au sujet du triduum qui doit être solennellement célébré dans le cours de l'année qui suit la béatification), et ce triduum. Nous proscrivons qu'il se fasse en des jours fixés par l'autorité légitime, dans le laps de l'année qui suivra la solennité célébrée dans la Basilique Vaticane.

Nonobstant les Constitutions, sanctions apostoliques et décrets publiés sur le non-culte, et toutes autres choses contraires.

Nous voulons en outre que les copies même imprimées des présentes Lettres — pourvu qu'elles soient signées de la main du secrétaire de la susdite Congrégation et munies du sceau du préfet — aient absolument, même dans des controverses judiciaires, la valeur qu'on attacherait à la manifesta-

tion de Notre volonté si l'original était présenté.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 22 janvier 1908, de Notre Pontifical la cinquième année.

Raphaël card. Merry del Val. *secrétaire d'État*.

(Place du Sceau.)

(Semaine *religieuse de Coutances*, 28 mai 1908.)

Source : *Actes de S. S. Pie X*, t. 4, La Bonne Presse